NEI

Fonds NEI

ÉTATS FINANCIERS SEMESTRIELS



ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE (NON AUDITÉS)

| Aux | 31 mars 2023 \$ | 30 septembre 2022 \$ |
|--|--|--|
| ACTIFS Actifs courants Encaisse Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) Souscriptions à recevoir Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir | 10 205 748 1 404 664 828 677 128 1 922 995 1 417 470 699 | 29 061 991 1 154 354 496 1 431 930 1 666 447 1 186 514 864 |
| PASSIFS Passifs courants Charges à payer Rachats à payer Somme à payer pour l'achat de titres Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables | 326 688 1 363 666 - 1 690 354 1 415 780 345 | 278 606 2 832 103 3 249 095 6 359 804 |
| Données par série (note b) | | |
| Série A Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables - par part | 354 448 513 17,15 | 297 279 867 14,07 |
| Série F Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables - par part | 252 834 341 18,39 | 214 799 945 15,01 |
| Série I Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables - par part | 309 064 290 19,86 | 255 199 119 16,16 |
| Série 0 Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables - par part | 91 335 691 15,42 | 67 946 589 12,55 |
| Série P Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables - par part | 155 279 478 17,58 | 126 727 510 14,40 |
| Série PF Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables - par part | 252 818 032 18,70 | 218 202 030 15,25 |

Approuvés au nom du conseil d'administration de

Placements NordOuest & Éthiques inc.,

agissant à titre du commandité pour

Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., le gestionnaire et fiduciaire

William Packham,

Président et chef de la direction

Rodney Ancrum,

VP principal, directeur financier et directeur général

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL (NON AUDITÉS)

Semestres clos les 31 mars

| Semestres clos les 31 mars | | |
|--|-------------|---------------|
| | 2023 | 2022 |
| | \$ | \$ |
| | | |
| Revenus | | |
| Intérêts à des fins de distribution | 368 853 | 96 436 |
| Dividendes | 7 578 472 | 6 113 955 |
| Écart de conversion sur encaisse | (16 308) | (135 747) |
| Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements | 21 687 911 | (12 379 956) |
| Gain net (perte nette) réalisé(e) sur dérivés | - | 28 588 |
| Variation de la juste valeur : | | |
| Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements | 245 417 591 | (113 671 435) |
| | 275 036 519 | (119 948 159) |
| | | |
| Charges (note 5) | | |
| Frais de gestion | 6 246 697 | 7 123 148 |
| Frais relatifs au Comité d'examen indépendant | 13 209 | 11 715 |
| Frais d'administration | 1 006 288 | 1 505 888 |
| Taxes de vente | 730 822 | 870 813 |
| | 7 997 016 | 9 511 564 |
| Charges absorbées par le gestionnaire | - | (65 654) |
| g | 7 997 016 | 9 445 910 |
| Retenues d'impôt | 859 387 | 813 493 |
| Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille | 308 553 | 448 805 |
| Courtages et autres couts à operations de portereune | | |
| A | 9 164 956 | 10 708 208 |
| Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux | | (400.050.005) |
| porteurs de parts rachetables | 265 871 563 | (130 656 367) |
| | | |
| Données par série | | |
| O.fi. A | | |
| Série A | | |
| Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux | | (0.4.00=.0=5) |
| porteurs de parts rachetables | 64 699 924 | (34 287 355) |
| - par part | 3,09 | (1,69) |
| Nombre moyen pondéré de parts | 20 923 865 | 20 312 331 |
| | | |
| Série F | | |
| Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux | | |
| porteurs de parts rachetables | 48 025 641 | (22 723 121) |
| - par part | 3,43 | (1,68) |
| Nombre moyen pondéré de parts | 14 008 133 | 13 507 440 |
| Nombre moyen pondere de parts | 14 000 100 | 10 307 440 |
| Série I | | |
| Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux | | |
| porteurs de parts rachetables | 60 450 180 | (26 886 256) |
| · | | |
| - par part | 3,79 | (1,70) |
| Nombre moyen pondéré de parts | 15 943 669 | 15 835 339 |
| | | |
| Série O | | |
| Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux | | |
| porteurs de parts rachetables | 15 823 552 | (6 830 655) |
| - par part | 2,88 | (1,38) |
| Nombre moyen pondéré de parts | 5 486 712 | 4 953 469 |
| | | |
| Série P | | |
| Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux | | |
| porteurs de parts rachetables | 27 828 025 | (15 339 971) |
| | | |
| - par part | 3,18 | (1,76) |
| Nombre moyen pondéré de parts | 8 758 737 | 8 710 257 |
| 0/: PF | | |
| Série PF | | |
| Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux | | |
| porteurs de parts rachetables | 49 044 241 | (24 589 009) |
| - par part | 3,50 | (1,74) |
| Nombre moyen pondéré de parts | 14 027 353 | 14 134 802 |
| A contract the contract of the | | |

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE (NON AUDITÉS)

| Semestres clos les 31 mars | Série A | | Sér | ie F | Série I | | |
|--|--|---|---|---|--|---|--|
| | 2023 \$ | 2022 \$ | 2023 \$ | 2022 \$ | 2023 \$ | 2022 \$ | |
| Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période | 297 279 867 | 349 330 810 | 214 799 945 | 242 141 846 | 255 199 119 | 306 440 849 | |
| Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables | 64 699 924 | (34 287 355) | 48 025 641 | (22 723 121) | 60 450 180 | (26 886 256) | |
| Opérations sur parts rachetables Produit de la vente de parts rachetables Distributions réinvesties Montant global des rachats de parts rachetables | 29 914 992 - (37 446 270) (7 531 278) | 76 246 402 1 300 169 (41 531 054) 36 015 517 | 24 268 893 53 447 (34 251 712) (9 929 372) | 67 649 175 1 011 347 (40 027 531) 28 632 991 | 12 809 098 981 394 (19 389 897) (5 599 405) | 37 793 610 3 347 200 (29 160 599) 11 980 211 | |
| Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables Revenu net de placement Gain net réalisé sur la vente de placements et dérivés | | (1 332 250) (1 332 250) | (61 873) - (61 873) | (244 012) (934 326) (1 178 338) | (985 604) - (985 604) | (2 170 991) (1 188 582) (3 359 573) | |
| Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période | 354 448 513 | 349 726 722 | 252 834 341 | 246 873 378 | 309 064 290 | 288 175 231 | |

| Semestres clos les 31 mars | Séri | e O | Série P | | Série PF | |
|--|---|--|--|---|---|---|
| | 2023 \$ | 2022 | 2023 \$ | 2022 \$ | 2023 \$ | 2022 \$ |
| Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période | 67 946 589 | 72 958 871 | 126 727 510 | 150 587 239 | 218 202 030 | 254 782 295 |
| Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables | 15 823 552 | (6 830 655) | 27 828 025 | (15 339 971) | 49 044 241 | (24 589 009) |
| Opérations sur parts rachetables Produit de la vente de parts rachetables Distributions réinvesties Montant global des rachats de parts rachetables | 10 344 533 204 108 (2 743 920) 7 804 721 | 10 573 075 622 101 (1 050 745) 10 144 431 | 16 369 222 - (15 645 279) 723 943 | 33 332 131 564 479 (15 259 797) 18 636 813 | 24 614 106 222 515 (38 984 014) (14 147 393) | 62 127 387 1 299 054 (30 567 352) 32 859 089 |
| Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables Revenu net de placement Gain net réalisé sur la vente de placements et dérivés | (239 171) - (239 171) | (470 854) (290 985) (761 839) | · · | (580 661) (580 661) | (280 846) - (280 846) | (627 373) (995 618) (1 622 991) |
| Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période | 91 335 691 | 75 510 808 | 155 279 478 | 153 303 420 | 252 818 032 | 261 429 384 |

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE (NON AUDITÉS)

Semestres clos les 31 mars

| | 2023 | 2022 |
|---|----------------|---------------|
| | \$ | \$ |
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | | |
| Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux | | |
| porteurs de parts rachetables | 265 871 563 | (130 656 367) |
| Ajustement au titre des éléments suivants : | | |
| Écart de conversion sur encaisse | 16 308 | 135 747 |
| (Gain net) perte nette réalisé(e) sur placements et dérivés | (21 687 911) | 12 351 368 |
| (Gain net) perte nette non réalisé(e) sur placements et | | |
| dérivés | (245 417 591) | 113 671 435 |
| Produit de la vente/échéance de placements | 169 773 011 | 166 557 221 |
| Achat de placements | (152 882 599) | (294 699 301) |
| Somme à recevoir pour la vente de titres | - | (664 198) |
| Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir | (256 548) | 29 859 |
| Charges à payer | 48 082 | (137 698) |
| Somme à payer pour l'achat de titres | (3 249 095) | 725 522 |
| Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles | 12 215 220 | (132 686 412) |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | |
| Produit de la vente de parts rachetables | 119 075 646 | 290 742 118 |
| Montant global des rachats de parts rachetables | (149 929 529) | (157 692 036) |
| Distributions versées aux porteurs de parts rachetables nettes | (1.10.020.020) | (101 002 000) |
| des distributions réinvesties | (106 030) | (691 302) |
| Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement | (30 959 913) | 132 358 780 |
| Effet de change sur l'encaisse libellée en devises étrangères | (111 550) | (157 810) |
| | | |
| Augmentation (diminution) de l'encaisse/découvert bancaire | (18 856 243) | (485 442) |
| Encaisse (découvert bancaire) au début de la période | 29 061 991 | 24 660 351 |
| Encaisse (découvert bancaire) à la fin de la période | 10 205 748 | 24 174 909 |
| Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | | |
| Intérêts reçus | 316 749 | 30 674 |
| Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt | 6 526 136 | 5 292 317 |
| Intérêts payés | 889 | 5 471 |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 31 MARS 2023 (NON AUDITÉ)

| | NOMBRE D'ACTIONS | COÛT \$ | JUSTE VALEUR \$ | | NOMBRE D'ACTIONS | COÛT \$ | JUSTE VALEUR \$ |
|---|---------------------|---------------------------|---------------------------|-------------------------------|---------------------|--------------------------|--------------------------|
| Actions (99,2 %) | | | | Japon (4,3 %) | | | |
| Addiono (00,2 70) | | | | Keyence | 24 700 | 13 470 729 | 16 203 902 |
| Actions américaines (48, | ,9 %) | | | Kubota Shimano | 1 368 800 75 800 | 33 036 494 19 751 923 | 27 851 753 17 622 400 |
| Matériaux (3,9 %) | | | | | | 66 259 146 | 61 678 055 |
| Ball | 226 722 | 19 533 708 | 16 886 519 | Jersey (1,6 %) | | | |
| International Flavors and | 450 440 | 00 700 444 | 10 101 000 | Ferguson | 125 310 | 14 897 638 | 22 249 659 |
| Fragrances WestRock Company | 156 110 467 038 | 20 766 141 27 757 633 | 19 401 966 19 232 721 | Luxembourg (2,1 %) | | | |
| West lock company | 407 000 | 68 057 482 | 55 521 206 | Enrofins Scientific | 327 595 | 31 996 794 | 29 596 976 |
| Produits industriels (17,7 %) | | | | Pays-Bas (4,4 %) | | | |
| Deere & Company | 44 946 | 11 742 194 | 25 080 197 | ASML Holding | 30 626 | 18 547 847 | 28 064 460 |
| Hubbell | 77 555 | 14 915 082 | 25 502 679 | Koninklijke DSM | 217 694 | 39 304 526 | 34 683 543 |
| IDEX | 106 620 | 23 376 757 | 33 290 714 | | | 57 852 373 | 62 748 003 |
| Republic Services | 275 515 | 46 765 705 | 50 350 319 | Suisse (2,5 %) | | | |
| Rockwell Automation United Rentals | 60 498 53 554 | 17 165 846 23 333 936 | 23 993 366 28 644 409 | Georg Fischer | 111 294 | 7 271 413 | 11 655 655 |
| Waste Management | 284 933 | 47 535 216 | 62 834 637 | TE Connectivity | 131 914 | 17 851 166 | 23 381 654 |
| waste management | 204 303 | 184 834 736 | 249 696 321 | , | | 25 122 579 | 35 037 309 |
| | | 104 004 700 | 243 030 021 | T (F O 0/) | | | |
| Consommation discrétionnaire | | | | Taïwan (5,2 %) | 1 732 000 | 16 170 /10 | 22 140 022 |
| Aptiv | 213 494 | 28 641 446 | 32 370 982 | Delta Electronics MediaTek | 803 000 | 16 170 418 29 594 874 | 23 140 823 28 051 410 |
| Soins de santé (6,8 %) | | | | Taiwan Semiconductor | 003 000 | 23 334 014 | 20 031 410 |
| Agilent Technologies | 237 942 | 30 790 628 | 44 487 185 | Manufacturing Company | 924 000 | 21 234 972 | 21 860 676 |
| Mettler-Toledo International | 9 638 | 11 461 134 | 19 932 144 | 3 , , | | 67 000 264 | 73 052 909 |
| Waters | 77 332 | 25 734 475 | 32 360 731 | | | | |
| | | 67 986 237 | 96 780 060 | Royaume-Uni (3,6 %) | 000 011 | 00 440 007 | 04 754 007 |
| Technologies de l'information (1 | 13.6 %) | | | Croda International Halma | 200 811 362 628 | 20 442 697 15 916 652 | 21 754 807 13 475 951 |
| Ansys | 99 163 | 34 093 102 | 44 601 455 | Spirax-Sarco Engineering | 78 143 | 14 013 273 | 15 444 706 |
| Applied Materials | 134 299 | 20 290 452 | 22 294 271 | opa cance angcang | | 50 372 622 | 50 675 464 |
| Autodesk | 117 450 | 32 224 596 | 33 042 002 | | | 00012022 | 00 070 101 |
| Microsoft | 89 623 | 33 723 736 | 35 037 969 | Total des actions étrar | naères | 621 781 390 | 711 952 230 |
| Texas Instruments | 140 320 | 32 169 368 | 35 275 398 | | J | 021101000 | |
| Trimble | 315 050 | 21 043 169 173 544 423 | 22 319 913 192 571 008 | Total das plassoments | (00.0.0/) | | |
| | | 173 344 423 | 192 37 1 000 | Total des placements | (99,2 %) | 1 203 066 163 | 1 404 664 828 |
| Services publics (2,6 %) American Water Works Company | 187 597 | 32 972 127 | 37 140 686 | Autres éléments d'acti | f net (0,8 %) | _ | 11 115 517 |
| Immobilier (2,0 %) | | | | Actif net (100,0 %) | | | 1 415 780 345 |
| Equinix | 29 382 | 25 248 322 | 28 632 335 | Acti lict (100,0 70) | | | 1 415 760 345 |
| Total des actions améric | caines | 581 284 773 | 692 712 598 | | | | |
| Actions étrangères (50,3 | 3 %) | | | | | | |
| Danemark (4,0 %) | | | | | | | |
| Orsted | 285 131 | 44 611 406 | 32 727 382 | | | | |
| Vestas Wind Systems | 618 870 | 24 394 318 | 24 229 972 | | | | |
| | | 69 005 724 | 56 957 354 | | | | |
| France (9,0 %) | | | | | | | |
| Air Liquide | 186 481 | 34 551 089 | 42 146 975 | | | | |
| Schneider Electric | 195 409 | 30 321 803 | 44 015 877 | | | | |
| Veolia Environnement | 985 084 | 36 358 755 | 41 005 211 | | | | |
| | | 101 231 647 | 127 168 063 | | | | |
| Allemagne (4,9 %) | | | | | | | |
| GEA Group | 645 948 | 29 860 217 | 39 717 049 | | | | |
| Siemens | 133 194 | 23 188 692 | 29 139 061 | | | | |
| | | 53 048 909 | 68 856 110 | | | | |
| Irlande (8,7 %) | | | | | | | |
| Linde (8,7 %) | 127 855 | 37 103 756 | 61 399 614 | | | | |
| Pentair | 455 679 | 29 127 871 | 34 038 039 | | | | |
| Trane Technologies | 114 598 | 18 762 067 | 28 494 675 | | | | |
| - | | 84 993 694 | 123 932 328 | | | | |
| | | | <u> </u> | | | | |

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS - INFORMATION SPÉCIFIQUE (NON AUDITÉES)

a) Constitution du Fonds (note 1)

Le Fonds leaders en environnement NEI (le « Fonds ») est une fiducie de fonds commun de placement non incorporée. La date de constitution de chaque série du Fonds est la date indiquée dans la partie B du prospectus simplifié comme étant la date de création de la série, tel que mentionné ci-dessous :

| Série I | Série F | Série A |
|------------------|-----------------|-----------------|
| 9 septembre 2016 | 13 janvier 2016 | 13 janvier 2016 |
| Série PF | Série P | Série 0 |
| 17 février 2016 | 21 avril 2016 | 29 juin 2018 |

b) Parts (note 4)

Parts émises et en circulation

| | Nombre de parts, au début de | | | | Nombre de parts, |
|--------------|------------------------------------|-----------------|----------------------|--------------------|---------------------------|
| | la période | Parts émises | Parts réinvesties | Parts rachetées | à la fin de la période |
| Série A | possess | | | | periodo |
| 31 mars 2023 | 21 133 139 | 1 835 513 | - | 2 296 304 | 20 672 348 |
| 31 mars 2022 | 19 306 269 | 4 295 451 | 68 295 | 2 326 756 | 21 343 259 |
| Série F | | | | | |
| 31 mars 2023 | 14 314 498 | 1 403 970 | 3 133 | 1 973 369 | 13 748 232 |
| 31 mars 2022 | 12 677 187 | 3 581 106 | 50 242 | 2 103 676 | 14 204 859 |
| Série I | | | | | |
| 31 mars 2023 | 15 792 020 | 749 257 | 53 435 | 1 035 629 | 15 559 083 |
| 31 mars 2022 | 15 010 466 | 1 915 418 | 155 937 | 1 589 525 | 15 492 296 |
| Série 0 | | | | | |
| 31 mars 2023 | 5 414 135 | 681 548 | 14 310 | 188 487 | 5 921 506 |
| 31 mars 2022 | 4 602 824 | 654 691 | 37 304 | 68 925 | 5 225 894 |
| Série P | | | | | |
| 31 mars 2023 | 8 800 924 | 977 501 | - | 946 629 | 8 831 796 |
| 31 mars 2022 | 8 160 203 | 1 817 969 | 29 051 | 849 498 | 9 157 725 |
| Série PF | | | | | |
| 31 mars 2023 | 14 312 620 | 1 398 525 | 12 838 | 2 203 912 | 13 520 071 |
| 31 mars 2022 | 13 164 725 | 3 229 700 | 63 726 | 1 620 164 | 14 837 987 |

c) Distributions

Toutes les distributions effectuées par le Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles de la même série que celle d'où provenait la distribution, à moins qu'un avis contraire précisant un versement en espèces ne soit reçu par écrit au moins cinq jours à l'avance. Toutes les distributions réinvesties sont versées sans frais d'acquisition.

Le calendrier des distributions, qui peuvent consister en un revenu net de placement, des gains en capital nets réalisés et/ou un remboursement de capital, est le suivant :

| Série I | Série F | Série A |
|----------|----------|----------|
| Annuelle | Annuelle | Annuelle |
| Série PF | Série P | Série 0 |
| Annuelle | Annuelle | Annuelle |

De plus, le Fonds distribuera, avant la fin de chaque année, tout excédent de revenu net et de gains en capital nets réalisés à ses porteurs de parts.

d) Frais de gestion et autres frais (note 5)

Les ratios des frais de gestion annuels, pour 2023 et 2022, se détaillent de la façon suivante :

| | Série A | Série F | Série P |
|--------------|----------|---------|---------|
| | % | % | % |
| 31 mars 2023 | 1,90 | 0,90 | 1,65 |
| 31 mars 2022 | 1,90 | 0,90 | 1,65 |
| | Série PF | | |
| | % | | |
| 31 mars 2023 | 0,65 | | |
| 31 mars 2022 | 0,65 | | |

Les ratios des frais d'administration annuels, pour 2023 et 2022, se détaillent de la façon suivante :

| | Série A | Série F | Série 0 |
|--------------|---------|----------|---------|
| | % | % | % |
| 31 mars 2023 | 0,25 | 0,20 | 0,05 |
| 31 mars 2022 | 0,25 | 0,20 | 0,05 |
| | Série P | Série PF | |
| | % | % | |
| 31 mars 2023 | 0,20 | 0,15 | |
| 31 mars 2022 | 0,20 | 0,15 | |
| | | | |

En date du 1er février 2022, le ratio des frais de gestion a été réduit de 2,00 % à 1,90 % pour la série A, de 1,00 % à 0,90 % pour la série F, de 1,75 % à 1,65 % pour la série P et de 0,75 % à 0,65 % pour la série PF.

En date du $1^{\rm er}$ février 2022, le ratio des frais d'administration a été réduit de 0,40 % à 0,25 % pour la série A, de 0,30 % à 0,20 % pour la série F et P et de 0,25 % à 0,15 % pour la série PF.

Les porteurs de parts de série l négocient et paient des frais de gestion et d'administration directement auprès du gestionnaire.

Les porteurs de parts de série 0 négocient et paient des frais de gestion directement auprès du gestionnaire.

e) Opérations entre parties liées (note 6)

Les charges à payer aux parties liées, présentées à l'état de la situation financière, sont les suivantes :

| 30 septembre 2022 | 31 mars 2023 |
|-------------------|--------------|
| \$ | \$ |
| 278 606 | 326 688 |

f) Informations sur les instruments financiers (note 7)

Stratégie lors de l'utilisation d'instruments financiers

Objectif de placement

Le Fonds a comme objectif de placement d'obtenir une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés actives sur les marchés en croissance de l'optimisation des ressources et de l'environnement situées partout dans le monde.

Le Fonds se conforme à une démarche de placement axée sur l'investissement responsable, tel que décrit dans la partie A du prospectus simplifié.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS - INFORMATION SPÉCIFIQUE (NON AUDITÉES) (suite)

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur

Les tableaux suivants catégorisent la juste valeur des actifs financiers du Fonds selon une hiérarchie à trois niveaux. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n'est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite dans la section « Principales méthodes comptables » de la note 2.

Hiérarchie de la juste valeur (en milliers de \$)

| 31 mars 2023 | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
|--------------------------------|-----------|----------|----------|-----------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Actifs financiers à la JVRN | | | | |
| Actions | 1 404 665 | - | - | 1 404 665 |
| Total | 1 404 665 | - | - | 1 404 665 |
| 30 septembre 2022 | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Actifs financiers à la JVRN | | | | |
| Actions | 1 154 354 | - | - | 1 154 354 |
| Total | 1 154 354 | - | - | 1 154 354 |

Transferts entre les niveaux 1 et 2

Au cours des périodes closes le 31 mars 2023 et le 30 septembre 2022, il n'y a eu aucun transfert de titres entre les niveaux 1 et 2.

Risques découlant des instruments financiers

Risque de change (en milliers de \$)

L'exposition du Fonds au risque de change est présentée dans les tableaux ci-après. Les montants représentent les éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme). Ils indiquent également l'effet potentiel sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une appréciation ou dépréciation de 3 % du dollar canadien par rapport à chacune des devises présentées, toutes les autres variables restant constantes.

31 mars 2023

| | Éléments d'actif financiers \$ | Éléments de passif financiers \$ | Exposition nette | Effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables \$ |
|-----|--------------------------------------|--|------------------|---|
| USD | 846 974 | - | 846 974 | 25 409 |
| EUR | 289 358 | - | 289 358 | 8 681 |
| TWD | 73 167 | - | 73 167 | 2 195 |
| GBP | 72 925 | - | 72 925 | 2 188 |
| JPY | 61 716 | - | 61 716 | 1 851 |
| DKK | 57 117 | - | 57 117 | 1 714 |
| CHF | 11 769 | - | 11 769 | 353 |

30 septembre 2022

| | Éléments d'actif financiers \$ | Éléments de passif financiers \$ | Exposition nette | Effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables \$ |
|-----|--------------------------------------|--|------------------|---|
| USD | 696 859 | - | 696 859 | 20 906 |
| EUR | 238 419 | - | 238 419 | 7 153 |
| GBP | 61 217 | - | 61 217 | 1 837 |
| JPY | 51 388 | - | 51 388 | 1 542 |
| DKK | 46 386 | - | 46 386 | 1 392 |
| TWD | 45 271 | - | 45 271 | 1 358 |
| CHF | 18 740 | - | 18 740 | 562 |

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

Risque de taux d'intérêt

Au 31 mars 2023 et au 30 septembre 2022, la plupart des éléments d'actif et de passif financiers du Fonds ne portent pas intérêt. Le Fonds est donc peu exposé au risque de taux d'intérêt

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS - INFORMATION SPÉCIFIQUE (NON AUDITÉES) (suite)

Risque de concentration

Le tableau qui suit résume le risque de concentration en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds :

| 31 mars 2023 | | 30 septembre 2022 | |
|-------------------------------|-------|-------------------------------|-------|
| Segment de marché | % | Segment de marché | % |
| Actions étrangères | | Actions étrangères | |
| France | 9,0 | Irlande | 9,1 |
| Irlande | 8,7 | France | 8,4 |
| Taïwan | 5,2 | Allemagne | 5,4 |
| Autres pays* | 27,4 | Autres pays* | 26,8 |
| Actions américaines | | Actions américaines | |
| Produits industriels | 17,7 | Produits industriels | 17,1 |
| Technologies de l'information | 13,6 | Technologies de l'information | 14,7 |
| Soins de santé | 6,8 | Soins de santé | 7,1 |
| Matériaux | 3,9 | Matériaux | 3,0 |
| Services publics | 2,6 | Services publics | 2,7 |
| Consommation discrétionnaire | 2,3 | Immobilier | 2,0 |
| Immobilier | 2,0 | Consommation discrétionnaire | 1,5 |
| Autres éléments d'actif net | 0,8 | Autres éléments d'actif net | 2,2 |
| Total | 100,0 | Total | 100,0 |

^{*}Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 5 % de l'actif net du Fonds.

Risque de prix (en milliers de \$)

Les estimations de l'effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds d'une variation raisonnablement possible des indices de référence, établies par le gestionnaire d'après le coefficient bêta historique (coefficient de sensibilité qui indique la relation existant entre les fluctuations de la valeur d'un titre et les fluctuations du marché) entre le rendement du Fonds et celui des indices de référence, toutes les autres variables étant demeurées constantes, sont présentées dans le tableau ci-après. Une analyse de régression de 36 mois a été utilisée pour évaluer le coefficient bêta historique. Les données utilisées aux fins de l'analyse de régression reposent sur les rendements mensuels du Fonds

| | Variation des cours | Effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables | |
|----------------------|---------------------|---|-------------------|
| | | 31 mars 2023 | 30 septembre 2022 |
| Indices de référence | % | \$ | \$ |
| Indice MSCI ACWI NR | | | |
| (\$ CA) | 3,00 | 51 393 | 42 132 |

Lorsqu'il y a plus d'un indice de référence, l'effet de chaque indice doit être considéré individuellement, car chacun des indices peut varier indépendamment des autres.

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

Risque de crédit

Au 31 mars 2023 et au 30 septembre 2022, le Fonds n'a pas investi de montants importants dans des titres à revenu fixe, dans des titres de marché monétaire ni dans des instruments financiers dérivés. Le Fonds est donc peu exposé au risque de crédit.

Risque de liquidité

Pour obtenir des renseignements sur les échéances des passifs financiers et sur la gestion du risque de liquidité du Fonds, se reporter à la note 7 « Informations sur les instruments financiers ».

g) Capitaux de lancement

Le gestionnaire détient les placements liés aux capitaux de lancement suivants :

| | Capitaux de lancement | Pourcentage de participation |
|-------------------|-----------------------|------------------------------|
| | \$ | % |
| 31 mars 2023 | 1 285 | - |
| 30 septembre 2022 | 1 042 | <u>-</u> |

h) Impôts - Report des pertes (note 2)

Le solde des pertes en capital et le solde des pertes autres qu'en capital déterminés aux fins des déclarations fiscales au 15 décembre 2022, correspondant à la date de fin d'exercice à des fins fiscales, sont les suivants :

| Pertes en capital | Pertes autres qu'e | en capital |
|-------------------|--------------------|------------------|
| Montant | Montant | Année d'échéance |
| \$ | \$ | |
| 2 223 890 | - | |

i) Autres rémunérations versées aux courtiers

Les commissions de courtage versées sur les opérations sur titres peuvent inclure des montants de « paiement indirect », comme la valeur de la recherche et d'autres services fournis par le courtier. Bien que le gestionnaire fasse tout son possible pour déterminer la partie des paiements indirects dans les commissions sur les transactions du Fonds, cette partie n'est pas toujours vérifiable. Les montants de paiements indirects s'établissent comme suit :

| | 31 mars 2023 | 31 mars 2022 |
|---------------------|--------------|--------------|
| | \$ | \$ |
| Paiements indirects | 189 489 | 164 176 |

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS 31 mars 2023 et 2022

Dans les notes afférentes aux états financiers, les termes « nous », « Placements NEI S.E.C. » ou « NEI » font référence à Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., le gestionnaire des Fonds

Dans les notes afférentes aux états financiers, « porteurs de parts » fait référence aux porteurs de parts rachetables.

1. CONSTITUTION DES FONDS

Placements NEI S.E.C. agit à titre de gestionnaire des Fonds NEI, collectivement appelés « les Fonds ». L'adresse de son siège social est le 151, rue Yonge, bureau 1200, Toronto (Ontario), M5C 2W7.

Les Fonds sont tous des fiducies de fonds commun de placement ou des fiducies d'investissement à participation unitaire assujetties aux lois de la province de l'Ontario.

L'information financière présentée dans ces états financiers et les notes afférentes est au 31 mars 2023 et au 30 septembre 2022, et porte sur les périodes de 6 mois closes aux 31 mars 2023 et 2022, à l'exception des Fonds créés au cours de l'une des périodes. Le cas échéant, les informations fournies concernent la période allant de la constitution aux 31 mars 2023 et 2022, selon le cas.

| Fonds | Date de création |
|-----------------------------------|------------------|
| Fonds d'infrastructure propre NEI | 1er mars 2022 |

Pour les Fonds créés en cours d'exercice, le terme « période » désigne la période écoulée entre la date de constitution et le 31 mars de l'exercice concerné. La date de constitution est indiquée à la note a) des Notes afférentes aux états financiers—Information spécifique du Fonds.

Les principales activités des Fonds sont présentées à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

2. MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

MODE DE PRÉSENTATION

Déclaration de conformité

Les méthodes utilisées pour la préparation des présents états financiers sont conformes aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Les états financiers ont été approuvés pour publication par le conseil d'administration de Placements NEI S.E.C., le 16 mai 2023

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes d'évaluation et de présentation appliquées lors de la préparation de ces états financiers sont indiquées ci-dessous.

Instruments financiers

Les instruments financiers des Fonds comprennent, le cas échéant, la trésorerie et équivalents, les placements, les dérivés, les intérêts, les dividendes et autres montants à recevoir, les sommes à recevoir pour la vente de titres, les souscriptions à recevoir, la garantie en trésorerie reçue pour les mises en pension, les sommes à payer pour l'achat de titres, les distributions à payer aux porteurs de parts, les charges à payer, les passifs, les rachats à payer et les engagements relatifs à des mises en pension. Les instruments financiers sont comptabilisés à la date à laquelle les Fonds deviennent partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à savoir la date de transaction de l'instrument financier

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie liés aux placements ont expiré ou que les Fonds ont transféré la quasi-totalité des avantages et des risques de la propriété.

Classement et évaluation

Les Fonds classent et évaluent les instruments financiers conformément à IFRS 9, *Instruments financiers*. Selon IFRS 9, les actifs financiers sont évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et du modèle commercial de gestion des actifs financiers.

Les portefeuilles d'actifs financiers sont gérés sur la base de la juste valeur et la performance est évaluée à la juste valeur. Les Fonds sont évalués à la juste valeur et cette information est utilisée pour évaluer la performance des actifs et pour prendre des décisions. Les flux de trésorerie contractuels des titres à revenu fixe correspondent uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt, toutefois, ces titres ne sont ni détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels ni pour percevoir les flux de trésorerie contractuels et vendre. La perception des flux de trésorerie contractuels est seulement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique des Fonds. Par conséquent, tous les instruments financiers sont évalués à la JVRN.

L'obligation des Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur. Les méthodes comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts rachetables, sauf lorsque le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur.

Au 31 mars 2023 et au 30 septembre 2022, il n'y a pas de différence entre la valeur liquidative par part aux fins des transactions et l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables conformément aux IFRS.

Classement des parts émises par les Fonds

Les parts en circulation des Fonds sont considérées comme des « instruments remboursables au gré du porteur » conformément à IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (« IAS 32 »). Les parts en circulation des Fonds sont classées comme des passifs financiers dans les états financiers puisqu'elles ne rencontrent pas la définition d'instruments remboursables au gré du porteur à classer dans les capitaux propres.

Dépréciation d'actifs financiers

Le modèle de dépréciation s'applique aux actifs financiers, à l'exception des instruments financiers à la JVRN ou désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Comme les actifs financiers sont évalués au coût amorti, les Fonds considèrent autant l'analyse historique et les informations prévisionnelles dans la détermination des pertes de crédit attendues. En date des états financiers, tous les actifs financiers évalués au coût amorti devraient se régler à court terme. Les Fonds considèrent que le risque de défaut sur ces actifs financiers est faible, et que les contreparties ont une forte capacité à rencontrer leurs obligations contractuelles à court terme. Étant donné la faible exposition des Fonds au risque de crédit sur les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, aucune correction de valeur pour perte n'a été comptabilisée, car aucune dépréciation n'aura d'incidence importante sur les états financiers.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date d'évaluation. Les Fonds utilisent le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine la valeur située dans l'écart acheteur-vendeur la plus représentative de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les instruments financiers dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Les Fonds utilisent diverses méthodes et posent des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation.

Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'un autre instrument identique en substance, la valeur actualisée des flux de trésorerie, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées sur des données de marché observables. Se reporter à la note 7 « Informations sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur des Fonds.

Encaisse

L'encaisse (découvert bancaire) est évaluée au coût, lequel se rapproche de la juste valeur.

Titres de marché monétaire

Les titres de marché monétaire sont inscrits au coût qui inclut des intérêts courus et se rapproche de la juste valeur.

Actions, titres indiciels et fonds négociés en Bourse

Les actions, les titres indiciels et les fonds négociés en Bourse sont inscrits au cours de clôture de la Bourse accréditée où le titre correspondant est le plus négocié. Les bons de souscription non listés sont évalués à l'aide d'un modèle d'évaluation reconnu, dont Black & Scholes.

Obligations, titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des crédits mobiliers

Les obligations, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers sont évalués à partir des cours de clôture obtenus de courtiers en valeurs mobilières reconnus.

Fonds de placement

Les parts des fonds sous-jacents sont généralement inscrites à la valeur liquidative par part, fournie par le gestionnaire du fonds sous-jacent, à chaque jour d'évaluation à l'exception des fonds de placement privés qui sont traités dans la section « Évaluation des titres non cotés et autres placements ».

Instruments financiers dérivés

Certains Fonds ont recours à un éventail d'instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme, des contrats à terme de gré à gré, des swaps de taux d'intérêt, des swaps sur défaillance de crédit, des titres à être déterminés (« TBA »), des contrats à terme et des options, soit à des fins de couverture, soit à des fins autres que de couverture, ou les deux.

Contrats de change à terme, contrats à terme de gré à gré, swaps de taux d'intérêt, swaps sur défaillance de crédit et TBA

La juste valeur de ces instruments correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation; cette valeur est comptabilisée au poste « Plus-value (moins-value) non réalisée sur dérivés » dans les états de la situation financière.

Contrats à terme

Les contrats à terme sont évalués à la juste valeur et sont réglés quotidiennement par l'entremise de courtiers agissant à titre d'intermédiaires. Les montants à recevoir (à payer) relativement au règlement de contrats à terme sont comptabilisés au poste « Montant à recevoir (à payer) sur contrats à terme » à l'état de la situation financière.

Options

Les options inscrites à la cote d'une Bourse sont évaluées à la juste valeur fondée sur le cours de clôture de la principale Bourse sur laquelle l'option est négociée pour les positions acheteur et sur le cours vendeur pour les positions vendeur. Les options non listées sont évaluées à l'aide d'un modèle d'évaluation reconnu, dont Black & Scholes.

Évaluation des titres non cotés et autres placements

Lorsque les principes d'évaluation des placements décrits précédemment ne sont pas applicables, la juste valeur est déterminée selon les meilleures estimations du gestionnaire à l'aide de procédures d'évaluation établies et qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Ces procédures couvrent entre autres les titres en arrêt de transaction, les titres de sociétés privées ainsi que les titres non liquides. Pour plus d'information, se reporter à la note 3 « Jugements significatifs, estimations et hypothèses ».

Opérations sur les placements

Les opérations sur les placements sont comptabilisées à la date de l'opération. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen à l'exception du coût des titres de marché monétaire qui est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. Le coût moyen n'inclut pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe à l'exception des obligations sans coupon. Les coûts de transaction, comme les commissions de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par les Fonds sont constatés dans les états du résultat global. L'écart entre la plus-value (moins-value) non réalisée des placements au début et à la fin de la période est comptabilisé au poste « Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements » dans les états du résultat global. Lors de la disposition d'un placement, la différence entre la juste valeur et le coût des placements est incluse au poste « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements » de ces mêmes états.

Activités de prêts de titres et de mises en pension

Depuis juin 2020, certains Fonds peuvent conclure des opérations de prêts de titres et de mises en pension par l'entremise du programme de prêts de titres de Fiducie Desjardins inc. (« Fiducie Desjardins »).

Prêts des titres

Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille de placements ainsi que dans la valeur totale des états de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et avantages liés à leur propriété sont conservés par les Fonds.

Afin de limiter le risque que la contrepartie ne puisse remplir ses obligations, les Fonds reçoivent une garantie représentant au moins 102 % du montant contractuel, déterminée quotidiennement selon la juste valeur des titres prêtés au jour ouvrable précédent. Les titres reçus en garantie dans le cadre des activités de prêts de titres ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été transférée aux Fonds. Les garanties reçues sous forme d'espèces sont quant à elles comptabilisées dans l'état de la situation financière au poste « Garantie en trésorerie reçue pour les prêts de titres », selon le cas.

Pour les Fonds qui participent à des opérations de prêts de titres, le montant des titres prêtés et la valeur des garanties reçues sont indiqués dans l'inventaire du portefeuille de placements, le cas échéant.

Les revenus générés par les activités de prêt de titres de la Fiducie Desjardins sont partagés entre le Fonds et la Fiducie Desjardins au taux présenté à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Ces revenus sont constatés au poste « Revenus provenant des activités de prêt de titres » dans les états du résultat global.

Mises en pension

Dans le cadre d'une mise en pension, un Fonds vend un titre à un tiers et s'engage à lui racheter le même titre, ou essentiellement le même, à un prix et une date prédéterminés.

Afin de limiter le risque que la contrepartie ne puisse remplir ses obligations, les Fonds reçoivent une garantie qui comprend une combinaison d'espèces et de titres, représentant au moins 102 % du montant contractuel, déterminée quotidiennement selon la juste valeur des titres mis en pension le jour ouvrable précédent. Les titres reçus en garantie dans le cadre des mises en pension ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été transférée aux Fonds

Les garanties reçues sous forme d'espèces dans le cadre de mises en pension sont quant à elles comptabilisées comme actifs financiers à l'état de la situation financière au poste « Garantie en trésorerie reçue pour les mises en pension ». Un passif correspondant à l'obligation de remettre les titres est comptabilisé au poste « Engagements relatifs à des mises en pension ». Fiducie Desjardins, à titre de dépositaire des Fonds, peut utiliser ces montants pour acquérir des placements. Les revenus générés sont partagés entre le Fonds et Fiducie Desjardins selon le taux présenté à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Ces revenus sont inclus au poste « Revenus provenant des activités de prêts de titres » à l'état du résultat global.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Un actif et un passif financiers doivent être compensés à l'état de la situation financière du Fonds si et seulement si le Fonds a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de les compenser et qu'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le Fonds a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif et un passif financiers lorsque ce droit est exécutoire dans le cours normal des affaires, et en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les instruments financiers dérivés négociés sur les marchés hors cote, les prêts de titres et les mises en pension, les sommes à recevoir sur la vente de titres et les sommes à payer pour l'achat de titres font l'objet d'accords généraux de compensation ou d'ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, car le droit de compensation n'est exécutoire qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Le tableau présentant l'information sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés dans les états de la situation financière et faisant l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire est présenté dans la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds, s'il y a lieu.

Autres éléments d'actif et de passif

La couverture déposée sur dérivés, le montant à recevoir sur contrats à terme, les souscriptions à recevoir, la somme à recevoir pour la vente de titres, la garantie en trésorerie reçue pour les mises en pension ainsi que les intérêts, dividendes et autres montants à recevoir sont constatés au coût amorti.

De même, les charges à payer, le montant à payer sur contrats à terme, les parts rachetées à payer, la somme à payer pour l'achat de titres, les engagements relatifs à des mises en pension, les intérêts, dividendes et autres montants à payer ainsi que les distributions à payer sont constatés au coût amorti.

Étant donné l'échéance à court terme des autres éléments d'actif et de passif, leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

Revenus

Les revenus d'intérêts à des fins de distribution présentés dans les états du résultat global tirés des placements en titres de créance sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Les Fonds n'amortissent pas les primes payées ni les escomptes reçus à l'achat de titres de créance à l'exception des obligations sans coupon. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les revenus provenant des fonds négociés en bourse (FNB) et des fiducies de revenu sont inclus dans les « Dividendes ». Les distributions notionnelles reçues des FNB sont considérées comme des transactions hors trésorerie et augmentent les coûts moyens de ces FNB. Les montants provenant de placements qui sont traités comme un remboursement de capital aux fins fiscales réduisent le coût moyen de ces placements. Les revenus de dividendes et d'intérêts étrangers sont comptabilisés au montant brut reçu et sont inclus aux postes de « Revenus » dans les états du résultat global.

Le revenu net de la société en commandite comprend le revenu attribué à des fins fiscales et est présenté dans le poste « Distributions provenant des fonds sous-jacents ». Les distributions reçues des fonds sous-jacents sont comptabilisées à la date de la distribution. Elles sont incluses dans le poste « Distributions provenant des fonds sous-jacents » de l'état du résultat global.

Les distributions reçues sous la forme de parts de fonds sous-jacents sont présentées à titre de « Distributions hors trésorerie provenant des placements » dans les états des flux de trésorerie.

Au règlement des instruments financiers dérivés, le gain ou la perte sur les instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture est inclus au poste « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur dérivés » dans les états du résultat global. Le gain ou la perte sur les instruments financiers dérivés détenus à des fins autres que de couverture est inclus au poste « Revenu net (perte nette) provenant de dérivés » de ces mêmes états.

Conversion des devises

Les états financiers, les souscriptions et rachats des Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation des Fonds. Les actifs et les passifs en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à chaque date d'évaluation. Les achats et les ventes de titres, de même que les revenus et les dépenses, exprimés en devises, sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur aux dates des opérations.

Les écarts de conversion se rapportant à la trésorerie sont présentés à titre d'« Écart de conversion sur encaisse » et les écarts de conversion se rapportant à d'autres actifs et passifs financiers sont présentés sous les postes « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements » et « Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements » dans les états du résultat global.

Les montants en devises sont présentés en utilisant les abréviations suivantes :

| Abrévia | ation Devise |
|---------|---------------------|
| AUD | Dollar australien |
| BRL | Réal brésilien |
| CAD | Dollar canadien |
| CHF | Franc suisse |
| CNY | Yuan chinois |
| CZK | Couronne tchèque |
| DKK | Couronne danoise |
| EUR | Euro |
| GBP | Livre sterling |
| HKD | Dollar de Hong Kong |
| HUF | Forint hongrois |
| IDR | Rupiah indonésienne |
| ILS | Shekel israélien |
| INR | Roupie indienne |

| Abrévia | ntion Devise |
|---------|----------------------|
| JPY | Yen japonais |
| KRW | Won sud-coréen |
| MXN | Peso mexicain |
| NOK | Couronne norvégienne |
| NZD | Dollar néo-zélandais |
| PLN | Zloty polonais |
| SEK | Couronne suédoise |
| SGD | Dollar de Singapour |
| THB | Baht thaïlandais |
| TRY | Livre turque |
| TWD | Dollar de Taïwan |
| USD | Dollar américain |
| ZAR | Rand sud-africain |

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part, présentée à l'état du résultat global, représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables divisée par le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période.

Impôts

Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), chaque Fonds est défini comme une fiducie de fonds commun de placement excepté les Fonds identifiés ci-dessous.

Les Fonds suivants sont considérés comme des fiducies d'investissement à participation unitaire :

- . Mandat NEI revenu fixe
- Mandat NEI actions canadiennes
- . Mandat NEI actions mondiales
- · Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion

La date de fin d'année d'imposition de tous les Fonds est le 15 décembre sauf pour le Fonds du marché monétaire NEI et les fiducies d'investissement à participation unitaire, dont la date est le 31 décembre.

Les Fonds sont imposables sur leurs revenus et leurs gains nets en capital non distribués aux porteurs de parts. Les Fonds doivent verser aux porteurs de parts la totalité de leurs revenus de placement et une part suffisante du montant net de leurs gains en capital réalisés pour ne pas être assujettis à l'impôt sur le revenu. Les Fonds ne comptabilisent donc pas d'impôts sur le résultat. Étant donné que les Fonds ne comptabilisent pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôt liée aux pertes en capital et pertes autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière. Dans certains cas particuliers, les Mandats, qui sont des fiducies d'investissement à participation unitaire, peuvent devoir payer l'impôt minimum de remplacement et peuvent être assujettis à un impôt spécial prévu à la partie XII.2 de la Loi de l'impôt. Le gestionnaire prévoit que les Mandats ne seront pas assujettis à l'impôt prévu à la partie XII.2, mais rien ne garantit que cela ne se produira pas.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment en diminution de gains en capital futurs. Les pertes autres qu'en capital subies au cours de l'exercice peuvent être reportées ultérieurement sur 20 ans et inscrites en diminution des revenus et des gains en capital futurs.

Les distributions sont classées comme remboursement de capital, revenu net de placement ou gain en capital. Le gestionnaire se réserve le droit d'effectuer des distributions supplémentaires au cours d'un exercice donné, s'il le juge approprié.

Les Fonds sont actuellement assujettis à des retenues d'impôts sur les revenus étrangers de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôts s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds pour plus d'information sur les impôts.

Investissement dans d'autres entités d'investissement

Les Fonds respectent les conditions d'IFRS 10, États financiers consolidés, leur permettant de se qualifier à titre d'entités d'investissement et comptabilisent leurs placements dans des fonds sous-jacents à la JVRN.

Conformément à IFRS 12 , Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, les informations spécifiques sur la participation dans des entités, telles que des filiales, des entreprises associées et des entités structurées ont été présentées, le cas échéant, dans les « Notes afférentes aux états financiers — Information spécifique » relatives à chacun des Fonds.

Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Le Fonds contrôle une entité lorsqu'il a le droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer par le pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles les Fonds exercent une influence notable, sans toutefois exercer un contrôle.

Entités structurées

Les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Le gestionnaire a déterminé que les placements dans des fonds sous-jacents (incluant les sociétés en commandite), des titres indiciels, des fonds négociés en Bourse, des fiducies de revenu, des titres adossés à des créances hypothécaires, des titres adossés à des crédits mobiliers sont des entités structurées, à moins que le lien spécifié soit différent. Les valeurs totales de ces placements dans le tableau « Hiérarchie de la juste valeur » représentent éqalement la juste valeur des participations dans des entités structurées.

3. JUGEMENTS SIGNIFICATIFS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par les Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation de la juste valeur des dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Les Fonds peuvent détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments financiers dérivés. La juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données de marché observables et minimisent l'utilisation de données non observables. Les Fonds considèrent comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et sont examinés périodiquement par du personnel expérimenté du gestionnaire.

Lorsque des prix cotés ne sont pas disponibles, les estimations de la juste valeur sont établies à l'aide de la valeur actualisée et d'autres méthodes d'évaluation, qui sont elles-mêmes fonction des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation, lesquels reflètent divers degrés de risque, dont le risque de liquidité, le risque de crédit, et les risques liés aux taux d'intérêt, aux taux de change et à la volatilité des prix et des taux.

Le calcul des justes valeurs peut différer compte tenu de l'utilisation du jugement dans l'application des techniques d'évaluation et des estimations acceptables. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures. Se reporter à la note 7 « Information sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

4. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

Structure des parts rachetables

Chaque Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de séries de parts et un nombre illimité de parts rachetables (les parts) de chaque série. Chaque part de série confère le droit à son porteur de participer également aux distributions que le Fonds effectue pour cette série. Des fractions de part peuvent être émises.

Les parts d'un Fonds sont de même série et confèrent les mêmes droits et privilèges, sauf que dans un Fonds comptant plus d'une série de parts, chaque série de parts peut être assortie de différentes structures de frais de gestion, de rémunération du courtier ou de distribution. Par conséquent, chaque part confère un droit de vote à son porteur et permet à ce dernier de participer également aux distributions effectuées par le Fonds en ce qui a trait aux séries de parts et, lors de sa liquidation, à la répartition de l'actif net attribuable à la série de parts après acquittement du passif en cours. Une fraction de part confère à son porteur un droit de participation proportionnel, mais ne comporte pas de droit de vote.

Les Fonds n'émettent que des parts et des fractions de part entièrement libérées. Un porteur de parts peut faire racheter ses parts de la manière décrite à la déclaration de fiducie

Le gestionnaire gère le capital des Fonds conformément à leurs objectifs de placement (se reporter à la note 7). Les Fonds s'efforcent d'investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés et de maintenir des liquidités suffisantes pour effectuer les rachats conformément aux règlements sur les valeurs mobilières, ces liquidités étant augmentées par des emprunts à court terme ou la cession de placements si nécessaire.

Parts autorisées

Les parts autorisées du Fonds sont composées des séries de parts suivantes :

Un nombre illimité de parts de série A, qui s'adressent principalement aux investisseurs particuliers achetant des parts selon l'option de frais de souscription initiaux.

Un nombre illimité de parts de série F, qui s'adressent aux investisseurs participant à des programmes n'exigeant pas qu'ils versent de frais de souscription ni de frais de service aux spécialistes en placement ou aux courtiers.

Un nombre illimité de parts de série I, qui s'adressent aux investisseurs institutionnels et aux autres investisseurs fortunés qui négocient et paient des frais de gestion directement au gestionnaire. Les frais de gestion de la série I ne seront en aucun cas supérieurs aux frais de gestion payables à l'égard des parts de la série A du Fonds.

Un nombre illimité de parts de série 0, qui s'adressent aux investisseurs qui font des placements importants dans un Fonds. Ces investisseurs doivent conclure une entente qui détermine les frais de gestion négociés et paient ces frais directement au gestionnaire. Les frais de gestion de la série 0 ne seront en aucun cas supérieurs aux frais de gestion payables à l'égard des parts de la série A du Fonds.

Un nombre illimité de parts de série P, qui s'adressent aux investisseurs qui font des placements importants dans un seul Fonds. Les parts de la série P ne peuvent être achetées que selon l'option avec frais de souscription initiaux.

Un nombre illimité de parts de série PF, qui s'adressent aux investisseurs qui font des placements importants dans un seul Fonds et aux investisseurs qui participent à des programmes n'exigeant pas qu'ils versent de frais de souscription ni de frais de service aux spécialistes en placement ou aux courtiers.

Un nombre illimité de parts de série W, qui s'adressent aux investisseurs effectuant un placement initial d'au moins 100 000 \$ dans un portefeuille privé NEI. Les parts de série W ne peuvent être achetées que selon l'option avec des frais de souscription initiaux. Le critère de placement initial peut varier de temps à autre.

Un nombre illimité de parts de série WF, qui s'adressent aux investisseurs effectuant un placement initial d'au moins 100 000 \$ dans un portefeuille privé NEI et aux investisseurs qui participent à des programmes n'exigeant pas qu'ils versent de frais de souscription ni de frais de service aux spécialistes en placement ou aux courtiers. Le critère de placement initial peut varier de temps à autre.

Placements NEI S.E.C. a décidé de mettre fin à l'acquisition de parts par versement de frais différés au rachat (« FDR »), frais de souscription réduits, frais de souscription réduits 2 et frais de souscription réduits 3 (collectivement, les « FSR ») pour les Fonds qui offraient ces choix. Depuis le 10 août 2020, les nouveaux investisseurs ne peuvent plus souscrire de parts de la gamme de Fonds NEI selon les modalités FDR ou FSR. Ceux qui détiennent des parts FDR et FSR ont pu continuer à investir selon ces modalités jusqu'à octobre 2020. À partir du 5 octobre 2020, plus aucune souscription de parts ne pouvait se faire selon les modalités FDR ou FSR. Les investisseurs qui détiennent des parts FDR ou FSR les conserveront moyennant le barème des frais de rachat applicable.

Évaluation des parts

Chaque jour ouvrable, pour chaque série de parts de chaque Fonds, le gestionnaire calcule la valeur liquidative par part en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

La valeur liquidative de chaque série d'un Fonds correspond à la proportion de l'actif de ce Fonds attribuable à cette série, déduction faite de la proportion du passif global du Fonds attribuable à cette série et du passif spécifique de cette série. Les charges liées directement à une série lui sont imputées. Les autres revenus et charges ainsi que les gains et les pertes en capital réalisés et non réalisés sont imputés à chaque série en proportion de leur valeur liquidative respective.

Gestion du risque lié aux parts

Les parts émises et en circulation sont considérées comme constituant le capital des Fonds. Les Fonds ne sont pas assujettis à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite de certaines exigences minimales en matière de souscription. Les porteurs de parts ont le droit d'exiger le versement de la valeur liquidative par part des Fonds pour la totalité ou une partie des parts qu'ils détiennent par avis écrit au gestionnaire. L'avis écrit doit être reçu dans le délai prescrit. Les parts sont rachetables contre un montant de trésorerie égal à la quote-part correspondante de la valeur liquidative des Fonds.

Rachats

Les porteurs de parts peuvent en tout temps obtenir le rachat de la totalité ou d'une partie de leurs parts à la date d'évaluation, à la valeur liquidative par part de clôture. Le paiement des parts rachetées sera effectué par le Fonds concerné.

5. FRAIS DE GESTION ET AUTRES FRAIS

Frais de gestion

En tant que fiduciaire, gestionnaire, conseiller en valeurs et agent chargé de la tenue des registres, Placements NEI S.E.C. reçoit, pour chaque Fonds, des frais de gestion, avant taxes, calculés sur la valeur liquidative de chaque série de parts chaque jour d'évaluation. Les frais de gestion sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative des Fonds selon le taux annuel présenté aux « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relatives à chacun des Fonds. Placements NEI S.E.C. est responsable du paiement des frais de gestion des placements aux sous-conseillers en valeurs dont les services sont retenus par les Fonds.

Les frais de gestion varient selon les Fonds et les séries. Les parts de série I et de série 0 des Fonds ne sont pas soumises à des frais de gestion, car les porteurs de parts de ces séries négocient et paient ces frais directement au gestionnaire.

Certains Fonds peuvent investir dans d'autres organismes de placement collectif (« les fonds sous-jacents ») incluant d'autres Fonds NEI afin d'atteindre leurs objectifs de placement. Ces fonds sous-jacents doivent alors payer des frais, qui s'ajoutent à ceux que doit payer le Fonds qui fait le placement. Le Fonds n'aura à payer aucuns frais de gestion qui, de l'avis d'une personne raisonnable, dédoubleraient les frais que le fonds sous-jacent doit payer pour le même service.

Autres dépenses

Le gestionnaire paie tous les frais de fonctionnement des Fonds, à l'exception de :

- les coûts et dépenses liés aux taxes (y compris, mais sans s'y limiter, la TPS/TVH), aux emprunts et aux coûts associés au comité d'examen indépendant (« CEI »). Les frais relatifs au CEI comprennent les cotisations annuelles, les frais de réunion et d'autres dépenses connexes tels que les frais de déplacement liés au fonctionnement du CEI;
- les coûts liés aux transactions de portefeuille, y compris les commissions de courtage et les frais de recherche et d'exécution.

Les charges d'exploitation comprennent, sans s'y limiter, les honoraires d'audit, les frais de comptabilité des fonds, les frais d'agence de transfert et de tenue des registres, les frais de garde, les frais d'administration et les services fiduciaires relatifs aux régimes fiscaux enregistrés, les frais d'impression et de diffusion des prospectus, des notices annuelles, des informations sur les fonds et des documents d'information continue, les frais juridiques, les frais bancaires, les frais de communications avec les investisseurs et les droits de dépôt réglementaire.

En contrepartie de l'obligation de payer des charges d'exploitation, chaque Fonds verse au gestionnaire des frais d'administration fixes (« frais d'administration ») qui sont soumis aux taxes applicables, y compris la TVH. Les frais d'administration varient selon les Fonds et les séries. Les frais d'administration correspondent à un pourcentage déterminé de la valeur liquidative de la série, calculé et comptabilisé quotidiennement. Aucuns frais d'administration ne sont facturés aux parts de série I des Fonds en raison des structures des frais associées à ces séries.

Le taux annuel des frais de gestion et le taux des frais d'administration présentés aux « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds pourraient être inférieurs aux taux présentés dans le prospectus, puisque le gestionnaire peut assumer une partie de ces frais.

Pour obtenir des renseignements concernant les frais de gestion et les autres frais auxquels chaque Fonds est exposé, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

6. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Placements NEI S.E.C. est le gestionnaire, le fiduciaire, le gestionnaire de portefeuille et le registraire des Fonds. Le commandité du gestionnaire Placements NEI S.E.C., Placements NordOuest & Éthiques inc., est une filiale en propriété exclusive d'Aviso Wealth Inc. (« Aviso »). Aviso est le commanditaire unique du gestionnaire. Aviso est une filiale en propriété exclusive d'Aviso Wealth Limited Partnership, qui est à son tour détenue à 50 % par Desjardins Holding financier inc. et à 50 % par une société en commandite appartenant à cinq centrales de crédit coopératives provinciales et à The CUMIS Group Limited. Desjardins Holding financier inc. est une filiale en propriété exclusive de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« Fédération »).

Placements NEI S.E.C. est le gestionnaire des Fonds aux termes de la convention de gestion. Le gestionnaire pourvoit à l'administration quotidienne des Fonds. Placements NEI S.E.C. leur procure ou fait en sorte qu'on leur procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont ils ont besoin. Les Fonds versent des frais de gestion et d'administration à Placements NEI S.E.C. Les honoraires de Placements NEI S.E.C. à titre de fiduciaire et de conseiller en valeurs sont entièrement à sa charge.

Fiducie Desjardins est le dépositaire des Fonds. Fiducie Desjardins est une filiale en propriété exclusive de la Fédération. Les Fonds peuvent s'engager dans des opérations de prêt de titres et Fiducie Desjardins peut agir à titre d'agent de prêt de titres (« agent ») des Fonds. Les revenus tirés de ces prêts de titres sont répartis entre les Fonds et l'agent.

Fonds sous-jacents

Conformément à leurs objectifs de placement, certains Fonds investissent leurs actifs dans des parts de série I d'autres Fonds NEI. Les fonds sous-jacents désignés comme « apparentés » dans le tableau « Hiérarchie de la juste valeur » sont considérés comme des parties liées. Toutes les transactions relatives à ces placements sont exécutées en fonction de la juste valeur des placements comme il est décrit à la section sur les principales méthodes comptables. Ces Fonds ne paient aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions.

Pour obtenir des renseignements concernant les parties liées de chaque Fonds, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

7. INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction des trois niveaux hiérarchiques suivants :

- Le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché;
- Le niveau 3 a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

Suivi des évaluations

Le gestionnaire a la responsabilité d'établir les évaluations à la juste valeur incluses dans les états financiers des Fonds, y compris les évaluations de niveau 3. Le gestionnaire obtient les prix auprès d'un tiers fournisseur de services d'établissement des prix et ces prix font l'objet d'un suivi et d'un examen quotidiens. Le comité de suivi des évaluations s'assure que des procédures opérationnelles appropriées ainsi qu'une structure de surveillance adéquate sont en place et suivies. Il se rencontre trimestriellement pour réviser les situations de juste valeur. Des rapports sont produits mensuellement et remis à chacun des trimestres aux membres du comité. Il examine également les traitements particuliers appliqués par la Direction Contrôle et Évaluation des fonds de placement. De plus, il établit l'orientation de la politique d'évaluation. Trimestriellement, ce comité examine et approuve les évaluations des titres de niveau 3 après avoir obtenu la confirmation des évaluations de chacun des gestionnaires de portefeuilles, au besoin. Le cas échéant, il approuve des ajustements apportés aux prix ou aux estimations fournis par le tiers fournisseur.

Établissement des niveaux

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique des Fonds consiste à comptabiliser les incidences des transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Les types de placements énumérés ci-après pourraient être classés au niveau 3 advenant que leur prix ne soit plus fondé sur des données observables.

a) Titres de marché monétaire

Les titres de marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés. Les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables. Les titres de marché monétaire du secteur public garantis par le gouvernement fédéral ou provincial sont classés au niveau 1. Les autres titres de marché monétaire sont classés au niveau 2.

b) Actions

Les actions sont classées au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne sont pas négociées fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et elle est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas la juste valeur est classée au niveau 3. Les bons de souscription non cotés sont généralement classés au niveau 2.

c) Titres indiciels et fonds négociés en Bourse

Les titres indiciels et les fonds négociés en Bourse sont classés au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est disponible.

d) Obligations

Les obligations du secteur public garanties par le gouvernement fédéral ou provincial sont classées au niveau 1. Les obligations de sociétés, qui sont évaluées selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités, sont habituellement classées au niveau 2.

e) Titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des crédits mobiliers

Les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers comprennent principalement des titres de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers sont habituellement classés au niveau 2.

f) Fonds de placement

Les fonds de placement publics sont classés au niveau 1 lorsque ceux-ci ont un prospectus sans restriction et qu'un prix fiable est observable. Certains fonds de placement ne sont pas publics, leur prix est alors déterminé au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3.

g) Options

Les options sont classées au niveau 1 lorsque l'option est négociée activement et qu'un prix fiable est observable. Les options non listées sont généralement classées au niveau 2.

h) Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés se composent de contrats de change à terme, contrats à terme de gré à gré, swaps de taux d'intérêt, swaps sur défaillance de crédit et TBA, pour lesquels les écarts de crédit de la contrepartie sont observables et fiables ou pour lesquels les données d'entrée liées au crédit sont considérées comme importantes pour la juste valeur sont classés au niveau 2 sauf pour les TBA qui sont classés au niveau 1 lorsque lorsque les titres adossés à des créances hypothécaires sous-jacents sont classés au niveau 1.

Les renseignements détaillés concernant la hiérarchisation des instruments financiers de chaque Fonds se retrouvent à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Pour les titres classés au niveau 3, les techniques d'évaluation et les hypothèses sont également présentées à la section des notes afférentes aux états financiers.

Gestion des risques découlant des instruments financiers

Les activités des Fonds exposent ces derniers à divers risques financiers, dont le risque de marché (incluant le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques des Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés financiers et vise à optimiser le rendement des Fonds. La majorité des placements comportent un risque de perte.

Le gestionnaire est responsable de la gestion des risques des Fonds ainsi que de la sélection et du suivi des sous-conseillers en valeurs.

Mensuellement, il compare la performance des Fonds aux indices de référence et cette analyse est révisée trimestriellement par le Comité de placement. Il s'assure également du respect de la politique de placement des Fonds et rédige un rapport de conformité qui est révisé trimestriellement par le Comité de placement.

Le gestionnaire organise des réunions annuelles avec les sous-conseillers afin de se tenir au courant de tout changement dans leurs pratiques de placement.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres ayant une incidence sur cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les cours des titres, les changements politiques et les événements catastrophiques, tels que les pandémies ou les catastrophes. Le risque de marché des Fonds est géré au moyen de la diversification des ratios d'exposition du portefeuille.

En raison de la pandémie mondiale de COVID-19, les marchés boursiers et financiers mondiaux ont connu des perturbations et une volatilité importantes à l'échelle mondiale en raison des mesures d'urgence mises en place pour faire face à la propagation de la COVID-19, lesquelles ont suscité de l'incertitude économique. Les gouvernements ont réagi par des interventions monétaires et budgétaires destinées à stabiliser la conjoncture économique. Bien que la situation se soit stabilisée, l'incertitude demeure sur le marché mondial quant à l'incidence à long terme de la pandémie de COVID-19 sur les marchés des capitaux et le rendement des Fonds, et la pandémie de COVID-19 pourrait continuer de progresser et d'évoluer de façon inattendue. Le gestionnaire continue de surveiller de près l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les risques auxquels les Fonds sont exposés en raison de leurs avoirs en portefeuille.

Depuis février 2022, le conflit entre l'Ukraine et la Fédération de Russie a eu pour effet d'augmenter considérablement la volatilité et l'incertitude sur les marchés des capitaux. L'OTAN, l'UE et les pays membres du G7, incluant le Canada, ont imposé des sanctions sévères et coordonnées à la Russie. La volatilité des prix, les restrictions visant le commerce avec le marché russe et le risque général de défaillance des entreprises russes ont augmenté de façon substantielle. La durée du conflit, des sanctions économiques et de l'instabilité des marchés sont toujours incertaines. Le gestionnaire des Fonds suit de près la situation ainsi que l'incidence de cette dernière sur les Fonds.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

Le risque de change est composé d'éléments monétaires (incluant généralement l'encaisse, les montants à recevoir en devises, les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d'éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et des fonds de placement). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été acheté.

Les Fonds s'exposent au risque de change en détenant des éléments d'actif et de passif libellés en devises autres que le dollar canadien, monnaie fonctionnelle des Fonds, puisque la valeur des titres libellés en devises variera en fonction des taux de change en vigueur.

L'exposition des Fonds au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et des passifs financiers (incluant les dérivés et le montant nominal des contrats de change à terme et des contrats à terme standardisés sur devises, le cas échéant).

Lorsque la valeur du dollar canadien diminue par rapport à la valeur d'une devise étrangère, la valeur des placements étrangers augmente. À l'inverse, lorsque la valeur du dollar canadien augmente, la valeur des placements étrangers diminue.

Le risque de change est présenté lorsque l'exposition des Fonds aux devises est supérieure à $5\,\%$ de l'actif net.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un fonds de placement investit dans des instruments financiers portant intérêt. En général, la valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt augmentent. Le gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la duration effective moyenne du portefeuille concernant ces titres. Les Fonds détiennent également un montant limité de trésorerie exposé à des taux d'intérêt variables de sorte qu'ils sont exposés au risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Le gestionnaire de portefeuille compte gérer ce risque au moyen d'une sélection judicieuse de titres et d'autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur ou de la valeur contractuelle des instruments financiers. Les instruments financiers détenus par les Fonds sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique ou un secteur d'activité. Pour les Fonds dont la stratégie est d'investir à l'international, la concentration par emplacement géographique est présentée entre autres selon le pays d'incorporation ou la région. Pour les Fonds dont la stratégie est d'investir localement, la concentration par secteur d'activité est présentée selon leurs investissements dans les différents secteurs. Le risque de concentration est géré au moyen de la diversification du portefeuille dans le cadre de l'objectif et de la stratégie des Fonds.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance. Le risque de crédit des Fonds est géré par le biais d'une analyse de crédit indépendante du gestionnaire/sousgestionnaire, à laquelle vient s'ajouter celle des agences de notation.

Transaction sur instruments financiers

Les Fonds sont exposés au risque de crédit. Le risque de crédit propre aux Fonds et le risque de crédit de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement.

Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Le recours à des dépositaires et à des courtiers primaires qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des retards peuvent survenir lorsque les Fonds tentent de faire respecter leurs droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

La notation de crédit des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire est établie par des agences de notation, qui incluent généralement *Dominion Bond Rating Service* (« *DBRS* »), *Standard & Poor's* et *Moody's*. Dans les cas où les agences de notation ne s'accordent pas sur une notation de crédit, les titres à revenu fixe et les titres du marché monétaire seront classés selon les règles suivantes :

- Si deux notations de crédit sont disponibles, mais qu'elles sont différentes, la notation de crédit la moins élevée est utilisée;
- Si trois notations de crédit sont disponibles, la notation de crédit la plus fréquente est utilisée:
- Si les trois agences de notation présentent des notations différentes, la notation médiane est utilisée.

La notation de crédit est ensuite convertie au format *DBRS*. En règle générale, plus la notation de crédit d'un titre est élevée, plus il est probable que la société émettrice respectera ses obligations.

Les instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur est fonction notamment d'un actif sous-jacent et d'autres facteurs externes, tels des taux d'intérêt et des cours de change. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés sont négociés de gré à gré entre les Fonds et leurs contreparties, et comprend, entre autres, des contrats de change à terme. Les autres transactions sont des contrats négociés en Bourse comprenant principalement des contrats à terme.

Prêts de titres et mises en pension

Les opérations de prêts de titres et de mises en pension exposent les Fonds à un risque de crédit. Ces opérations sont encadrées par des conventions de participation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Pour atténuer le risque de crédit, les Fonds concluent également des ententes de compensation avec les contreparties et exigent un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces opérations. Les Fonds n'acceptent de la part des contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans le cadre de leurs politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide des sûretés advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par les Fonds prennent principalement la forme d'encaisse et de titres de gouvernements. Des renseignements supplémentaires sur les actifs affectés et reçus en garantie sont présentés à la section « Notes afférentes aux états financiers - Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

Les Fonds sont exposés aux rachats quotidiens de parts en espèces. Ils investissent donc la majorité de leurs actifs dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements qui sont négociés sur un marché actif et dont ils peuvent facilement se départir).

Certains Fonds peuvent investir dans des instruments financiers dérivés, des titres de créance et des titres de capitaux propres non cotés qui ne sont pas négociés sur un marché actif. En conséquence, certains Fonds pourraient ne pas être en mesure de liquider rapidement ces placements à des montants se rapprochant de la juste valeur, ou de réagir à des événements spécifiques, comme une détérioration de la solvabilité d'un émetteur en particulier. De plus, les Fonds peuvent emprunter un montant pouvant atteindre 5 % de leur actif net afin de financer les rachats.

Chaque Fonds peut être exposé indirectement au risque de liquidité dans le cas où le(s) fonds sous-jacent(s) suspendraient les rachats, ce qui empêcherait le Fonds de racheter ses placements.

La majorité des passifs restants sont exigibles au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'impact de l'actualisation n'est pas important.

En mars 2021, la ICE Benchmark Administration (l'administrateur du LIBOR), en collaboration avec la Financial Conduct Authority (FCA) du Royaume-Uni, a officiellement annoncé que les indices de référence du LIBOR pour diverses durées et devises cesseraient d'être utilisés d'ici le 31 décembre 2021. Les demiers paramètres de taux LIBOR encore utilisés (1 jour, 1, 3, 6 et 12 mois) cesseront d'être publiés après le 30 juin 2023. Les taux de tous les instruments qui sont encore liés au LIBOR continueront d'être publiés jusqu'au 30 juin 2023. Ceci diminue le risque d'impact immédiat et permet aux Fonds NEI de cesser d'utiliser ces instruments dans la prochaine année. Le gestionnaire ne prévoit pas que la transition à venir aura une incidence (sur le plan de la liquidité ou de l'évaluation) sur les positions de NEI, car les paramètres du LIBOR sur lesquels le portefeuille de NEI est fondé continueront d'être publiés jusqu'en 2023.

Information supplémentaire

Pour obtenir des renseignements concernant les risques découlant des instruments financiers auxquels chaque Fonds est exposé, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

8. AUTRES INFORMATIONS

Les porteurs de parts des Fonds peuvent se procurer sans frais le prospectus simplifié, la notice annuelle, les aperçus des Fonds ainsi que les états financiers en s'adressant à :

Placements NordOuest & Éthiques S.E.C.

151, rue Yonge

bureau 1200

Toronto (Ontario)

M5C 2W7

www.placementsnei.com

Tél.: 1-888-809-3333

Ces documents peuvent également être obtenus sur Internet à l'adresse suivante : www.sedar.com